



*En faveur des enfants et adolescents atteints de Troubles de la Santé, accidentés, évoluant sur une longue période*

## INFORMATIONS AUX FAMILLES

**Dans le cadre du dispositif national d'Assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé, le SAPAD met un (des) enseignant (s) à la disposition de votre enfant, au vu d'un certificat médical, après avis du médecin départemental de l'Education Nationale.**

Cette prise en charge pédagogique à domicile est pour vous entièrement gratuite. Elle doit cependant se faire dans des conditions correctes pour votre enfant et pour l'enseignant. Il importe donc :

- de mettre à disposition un lieu calme, propice au travail scolaire.
- De préparer avant l'arrivée de l'enseignant livres, cahiers et matériels nécessaires.
- D'avertir au plus tôt l'enseignant et le coordinateur de tout problème ou imprévu rendant son déplacement inutile.
- De prévoir au domicile la présence d'un adulte responsable de l'enfant ou du jeune...
- l'assistance à domicile se déroule hors vacances scolaires.

Il est essentiel que vous informiez la coordinatrice des changements qui peuvent se produire durant le dispositif mis en place à savoir :

- Modification de l'état de santé de votre enfant
- Retour en classe
- Hospitalisation
- Enfant hors du département
- Difficultés éventuelles dans la prise en charge

En outre, vous aurez à renseigner et à signer trois documents :

- la demande d'assistance à domicile
- la convention d'assistance (un original vous sera laissé)
- le récapitulatif des interventions

▪ La coordinatrice est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information complémentaire ou pour vous aider à résoudre tout problème éventuel.

Madame Jeanne VALARD - ATTY  
CNED / Site Tartenson - 9 rue St John Perse  
Tel : 0596 60 86 71 Fax : 0596 71 76 69

Mel : Jeanne.valard@cned.fr